

> Direction de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion

Rapport d'activité 2008



sommaire

Le mot du Directeur	page > 3
Panorama de l'agriculture en 2008	page > 4-7
Les résultats économiques de l'agriculture	> 4
Maintien des effectifs et des superficies, poursuite de la professionnalisation	> 5
Les prix et les revenus agricoles	> 6
La hausse du coût des matières premières et de l'énergie	> 7
Les filières agricoles	page > 8-13
Filière canne à sucre	> 8-9
Filières végétales hors canne	> 10-11
Filières animales	> 12-13
Bilan des aides 2008 au secteur agricole	page > 14-15
La Mission Europe et Financements	> 15
Le contrôle des aides versées aux exploitants et aux entreprises agro-alimentaires	> 15
Gestion durable de l'eau	page > 16-18
Police de l'eau	> 16
Adéquation de la ressource en eau	> 17
La DAF très présente sur le projet de transfert des eaux	> 18
La consommation et le prix de l'eau	> 18
Gestion durable des territoires agricoles	page > 19-18
Le Schéma d'aménagement régional	> 19
Le protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole	> 20
La procédure des terres incultes	> 20
LEADER, outil de mise en valeur du territoire par d'acteurs locaux	> 21
Alimentation et modes de production durables	page > 22-27
Progression des mesures agri-environnementales	> 22
La valorisation des produits agricoles	> 22
L'antenne tropicale du laboratoire national de protection des végétaux	> 23
Les contrôles aux frontières	> 23
Le plan Ecophyto 2018 dans les départements d'outre-mer	> 24
Conditionnalité : 356 dossiers contrôlés	> 25
L'agriculture locale à l'heure du Grenelle de l'Environnement	> 26
La valorisation des déchets organiques	> 27
Formation, emploi et promotion des savoir-faire	page > 28-31
L'enseignement agricole, acteur du développement durable	> 28
Le développement des compétences dans l'agriculture	> 29
Une convention pour la promotion de l'emploi salarié dans le secteur agricole	> 29
La réussite du programme régional de protection des végétaux	> 30
Le soutien à la recherche agronomique	> 31
L'accompagnement du pôle de compétitivité Qualitropic	> 31
La vie de la DAF	page > 32-39
Les services de la DAF	> 32
La communauté de travail	> 32
L'ingénierie publique hors du champ concurrentiel	> 33
2008, première année de mise en œuvre du projet stratégique	> 34-25
L'audit interne présenté en assemblée générale	> 36
L'ASMA et ses actions	> 37
La mutation informatique	> 38
Agir pour un fonctionnement éco-responsable	> 39



Directeur de la publication : Michel Sinoir
Conception et réalisation : HTC
Impression : Print 2000
Imprimé sur papier écologique PEFC
Dépôt légal : 282
Crédit photos :
Direction de l'Agriculture et de la Forêt,
Hervé Cailleaux - Chambre d'Agriculture,
Serge Gélabert, Shutterstock,
François-Louis Athénas.



Le mot du directeur

Agir avec confiance et détermination

L'année 2008 a été, heureusement, une année de rémission climatique, sans phénomène perturbateur marquant. L'agriculture a pu retrouver des conditions normales de production. Mais les tempêtes ne sont pas seulement climatiques. La spéculation sur les matières premières, combinée à la hausse du fret, a affecté les revenus agricoles et éprouvé les résultats de l'industrie agroalimentaire. Dans ce contexte, l'année 2009 a débuté avec la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'agriculture.

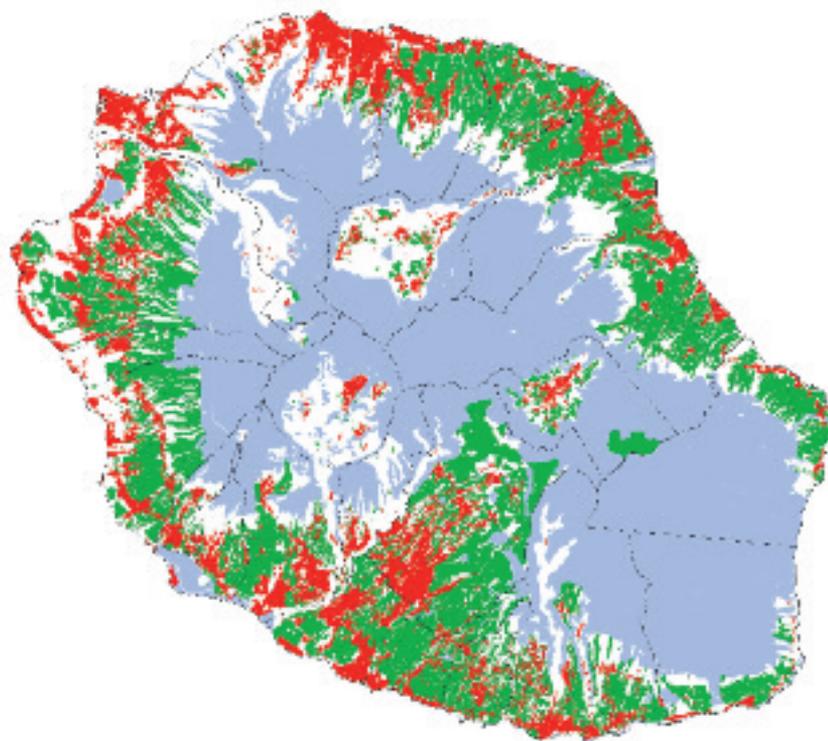
L'année 2008 a tout d'abord été placée sous le signe du développement durable. La DAF a ainsi contribué à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement à La Réunion, dans le cadre du projet GERRI pour une meilleure valorisation énergétique de la bagasse de canne à sucre, et pour la mise en place du plan Ecophyto à La Réunion. Dans le domaine de l'assainissement collectif des eaux usées, il reste beaucoup à faire mais les collectivités locales ont pris la bonne direction.

Mais il ne peut y avoir de développement durable sans protection du foncier productif. La DAF a participé à l'élaboration du nouveau SAR au sein de la Commission Agriculture mise en place par la Région. Cette Commission est à l'origine de la proposition d'un "principe de compensation" dès que les espaces agricoles sont consommés pour l'urbanisation.

L'année 2008 aura également été une année importante pour les consommateurs sur des thèmes comme la sécurité sanitaire et alimentaire, ou encore les prix, et en particulier les prix alimentaires.

Enfin, c'est aussi son évolution interne qui a mobilisé les agents de la DAF en 2008. La Révision Générale des Politiques Publiques et la réforme du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche font évoluer notre structure. Une évolution que nous devons mener avec confiance et détermination malgré le climat d'incertitude économique qui se ressent à La Réunion, comme ailleurs.

Michel Sinoir
Directeur de l'agriculture et de la forêt



- > Milieu à préserver
- > Tache urbaine
- > Surface totale des exploitations en 2005

Source : DAF

Panorama de l'agriculture en 2008

Les résultats économiques de l'agriculture



La forte augmentation des consommations intermédiaires a empêché les agriculteurs de profiter de la hausse en valeur de leurs productions. Le résultat agricole de 2008 finit en légère baisse.

Trois postes ayant un ordre de grandeur comparable constituent l'essentiel de la valeur de la production agricole réunionnaise en 2008 : les fruits et légumes (126,8 millions d'euros)*; les produits de l'élevage (109,7 millions d'euros) et la canne à sucre (102,7 millions d'euros). En 2008, la production agricole augmente en valeur de 11,4 %. Cette hausse est surtout due aux filières végétales en progression de plus de 13 millions d'euros pour la canne et de 7 millions d'euros pour les

fruits et légumes. A ces résultats s'ajoutent ceux des filières animales dont la valeur progresse aussi de plus de 3 millions d'euros malgré la baisse des quantités produites.

Les consommations intermédiaires (intrants agricoles, énergie, etc.) ont connu une très forte hausse en 2008 : + 16,5 % globalement. Elles représentent 48 % du montant total des productions agricoles, un niveau encore jamais atteint. Les hausses sont particulièrement importantes pour les aliments pour animaux (+ 32 %), l'engrais (+ 31 %) et les produits pétroliers (+ 8,8 %).

Au final, le résultat agricole est pratiquement stable (-1 %). Les revenus agricoles restent aussi globalement stables.

> Valorisation de la production agricole en millions d'euros
(y compris aides directes aux produits)

	2000	2006	2007	2008*
Canne à sucre	105,1	110,6	89,5	102,7
Fruits, légumes & tubercules	124,1	125,3	120,0	126,8
Autres productions végétales	16,6	16,9	18,1	32,6
Bétail	43,8	41,9	43,7	41,9
Volailles, œufs	41,1	46,9	49,0	53,5
Autres produits d'élevage	13,6	13,5	13,5	14,3
Total production de biens**	344,3	355,1	333,7	371,8
Total productions végétales	245,8	252,8	227,6	262,1
Total productions animales	98,5	102,3	106,1	109,7
Activité principale de travaux agricoles	4,1	4,4	4,5	4,6
Valeur totale de la production	348,4	359,5	338,2	376,4
Consommations intermédiaires	135,4	150,0	155,7	181,3
Valeur ajoutée brute	213,0	209,5	182,5	195,1
Revenu net d'entreprise***	166,2	160,8	142,0	138,3
Résultat agricole***	209,4	213,0	196,0	194,0

* Chiffres provisoires

** Y compris aides directes aux productions (aides canne, aides POSEIDOM à la production, PMTVA, PSBM, PAB, PBC) ; hors subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités)

*** Correspond à la valeur totale des productions et subventions (ICHN, PHAE, MAE, calamités) diminuée des consommations intermédiaires, impôts et amortissements

Source : Agreste - DAF

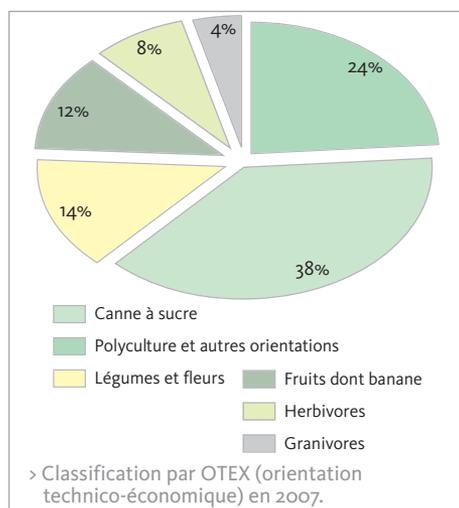
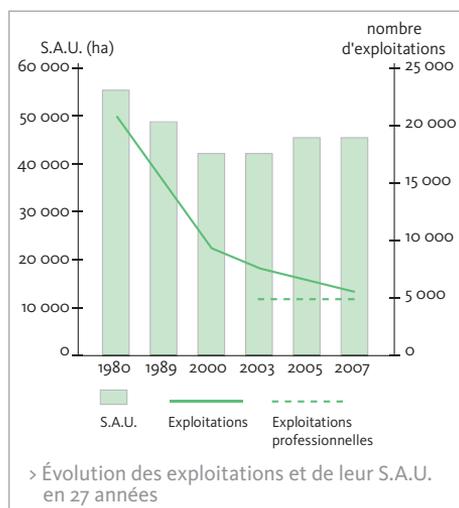
> Indicateurs de revenus	Réunion				France Métropolitaine
	2000	2006	2007	2008*	2006
Résultat agricole par exploitant (euros)	22 589	29 789	27 683	27 714	41 374
Résultat agricole par hectare de SAU (euros)	4 792	4 852	4 454	4 399	757
Résultat agricole par U.T.A. (euros)**	17 024	19 905	17 824	17 636	26 757
Nombre d'exploitations	9 270	7 150	7 079	7 000	540 000
U.T.A. totales	12 300	10 700	10 995	11 000	835 000

* Chiffres provisoires

** Unité de travail annuel des exploitants, coexploitants et autres actifs familiaux
Source : Agreste - DAF

Maintien des effectifs et des superficies, poursuite de la professionnalisation

Publiée en juillet 2008, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles réalisée fin 2007 est plutôt encourageante. Elle confirme le ralentissement de la baisse du nombre d'exploitations agricoles observé depuis 2003.



Source : Agreste - DAF

L'enquête a été effectuée auprès d'un échantillon représentatif de 1 100 exploitations. Elle révèle que le chiffre des exploitations professionnelles se stabilise aux alentours de 5 000 unités. La surface agricole utilisée (SAU) globale est en très légère augmentation par rapport aux années précédentes et la surface moyenne exploitée par unité agricole dépasse désormais 6,2 ha. L'agriculture emploie plus de 21 000 actifs, ils sont plus âgés en moyenne qu'en 2000, mais mieux formés. La Réunion maintient largement sa première place sur le plan agricole outre-mer.

• En 2007, La Réunion comptait 7 079 exploitations agricoles, un nombre en diminution de seulement 2,5 % par rapport à 2005.

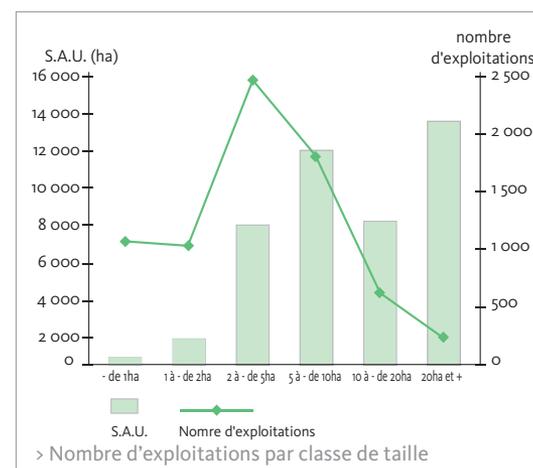
• Par rapport aux données de 2000, la SAU est en légère croissance de 2,2 %. Ce fait est à mettre en relation avec la mise en eau de périmètres irrigués et avec les mesures prises pour la protection des surfaces agricoles.

• La surface moyenne des exploitations agricoles (6,2 hectares) est en hausse de plus de 34 % par rapport à 2000.

• 500 UTA (unités de travail annuel) ont été gagnées entre 2005 et 2007, renversant la tendance à la réduction de l'effectif agricole observée entre 2000 et 2005.

• Les femmes représentent 22 % des actifs agricoles (plus de 4 700) et 15,5 % des chefs d'exploitation.

• La part de la canne à sucre dans l'agriculture diminue. En 2007, 38 % des exploitations réalisaient l'essentiel de leur marge brute grâce à la canne à sucre contre 41 % en 2000.



Source : Agreste - DAF

Les prix et les revenus agricoles

La DAF estime possible de fixer un objectif ambitieux mais réaliste à la production locale : gagner 10 points de part de marché en conservant des prix favorables au consommateur.



«Faire évoluer le modèle agricole réunionnais afin de satisfaire à 100 % la demande locale et faire diminuer les prix des productions agricoles.» Le Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer Yves Jego a passé en ces termes commande à la DAF d'une «étude stratégique» lors de la réunion de l'Observatoire des Prix et des Revenus le 11 juillet 2008. Sur la base de cet objectif, la DAF a constitué un groupe de travail rassemblant des institutions représentatives de la production agricole, de la transformation et de la distribution. Le travail du groupe a été complété par une douzaine d'entretiens bilatéraux avec des personnalités représentatives, sur la base d'un questionnement homogène.

Deux documents de fond ont également servi de base documentaire à ce travail :

«Les Cahiers de l'Agriculture 2007-2020», adoptés par le Département en octobre 2006, et le rapport du groupe de travail sur les prix des produits agricoles, remis à l'OPR en mai 2008.

> Tableau des taux de couverture des différentes productions agricoles réunionnaises

Productions (2007)	Taux de couverture
Viande bovine	32%
Viande porcine	49%
Viande ovine et caprine	21%
Volailles	48%
Légumes (frais)	74%
Fruits (frais)	71%

Source : Agreste - DAF

Comment développer la production locale

Si le modèle agricole réunionnais a forgé la réussite des filières de production pour répondre à la demande locale, il a besoin d'un nouveau souffle. Cependant, l'objectif d'«accéder à l'autosuffisance alimentaire» ne peut faire abstraction du fonctionnement d'un marché où l'importation a aussi sa place. En outre, les productions agricoles locales doivent reposer sur des prix équitables qui rémunèrent le producteur sans favoriser l'économie souterraine.

Sur cette base, il apparaît possible de développer la production locale en volume et en variété en suivant diverses pistes. La filière des fruits et légumes a besoin d'être organisée pour adapter son offre à la demande dans un premier temps, la voie de l'association d'organisations de producteurs peut constituer une solution. Par un effort de productivité, les filières animales hors sol peuvent gagner des parts de marché en baissant leurs prix dans des produits d'entrée de gamme. Les appels d'offres de la restauration collective doivent évoluer en faveur des produits locaux. L'information des consommateurs sur la composition des prix des produits agricoles locaux doit être développée.

Enfin, la charge des intrants pèsera moins sur les prix avec une prise en charge partielle de leur coût sur fonds publics et par l'utilisation de fertilisants d'origine locale.

La hausse du coût des matières premières et de l'énergie

Pour la troisième année consécutive, les agriculteurs de La Réunion ont fait face à une augmentation du coût des engrais importés. En 2008, la hausse des prix a été particulièrement élevée.

Cette augmentation, massive et imprévisible (jusqu'à 80 % et 100 % pour certains produits !) est venue amputer la marge nette du planteur. A la demande du Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre et de la Chambre d'Agriculture, une mission d'inspection générale du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche s'est rendue sur l'île du 17 au 24 juillet, au début de la campagne sucrière, afin d'étudier les conditions d'approvisionnement, la formation des prix des produits et d'envisager des solutions pour réduire les coûts de l'engrais et de l'énergie pour les agriculteurs. La DAF a apporté son concours à cette mission conduite par Jean-Noël Menard, ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts. Ses principales conclusions ont notamment souligné l'intérêt de la fertilisation organique et l'opportunité d'une revalorisation du prix de l'électricité produite à partir de la bagasse, avec retour de valeur ajoutée aux planteurs.

La fertilisation organique : une solution

Dans son rapport d'étape remis en octobre 2008, Jean-Noël Menard estime que La Réunion est proche de l'autosuffisance en éléments fertilisants et en amendements pour son agriculture. La matière première est constituée notamment des effluents d'élevage (lisiers et fumiers des filières porcine, bovine et volaille), des sous-produits de la filière canne (écumes, cendres et vinasses), des déchets verts et des boues de stations

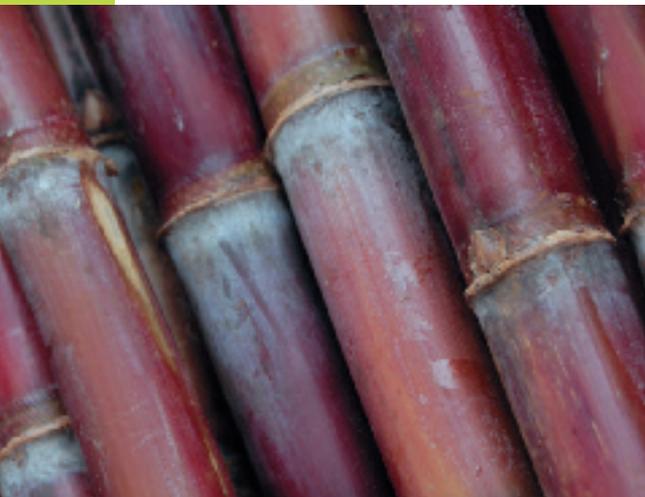
d'épuration. Toutefois, la tenue obligatoire d'un plan d'épandage constitue une contrainte que de nombreux planteurs ne sont pas encore prêts à assumer. La mission recommande donc qu'une réflexion collective soit proposée aux acteurs concernés, dont l'initiative reviendrait aux services de l'Etat.



Les filières agricoles

Filière canne à sucre

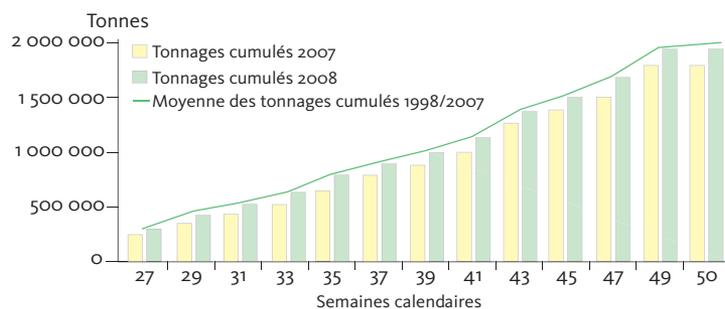
Une campagne moyenne



Après les mauvais résultats de 2007, dus à l'accumulation des phénomènes climatique et volcanique, la campagne sucrière de 2008 enregistre une nette remontée des tonnages, mais moindre qu'espérée.

Au total, les deux usines de Bois Rouge et du Gol ont broyé 1 772 411 tonnes de cannes, soit 12,5 % de plus qu'en 2007. Cependant, en juin, les prévisions tablaient sur 1 880 000 tonnes.

> Graphique des tonnages cumulés de 2007 et 2008.

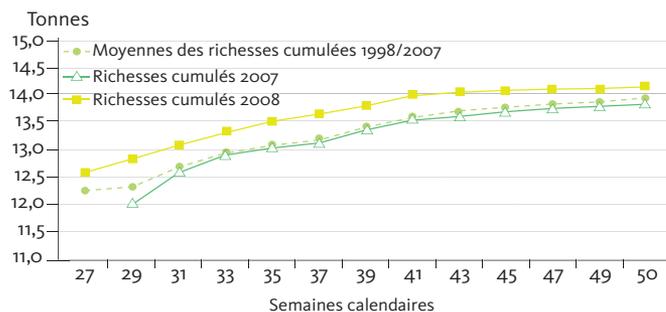


La richesse, mesure du taux de saccharose dans le jus de canne, atteint la valeur de 14. Elle se situe légèrement en dessous de la moyenne décennale (14,07). Les deux sucreries ont produit 193 000 tonnes de sucre.

Le Nord et l'Est ont connu des résultats décevants, l'usine de Bois Rouge n'ayant broyé que 848 900 tonnes, un peu plus de 6 % seulement qu'en 2007. La richesse cumulée est de 13,60 pour ce secteur.

Les résultats sont plus satisfaisants dans l'Ouest et le Sud avec une hausse de 18,8 % du tonnage. L'usine du Gol a broyé 923 511 tonnes. La richesse cumulée enregistrée est de 14,38.

> Graphique des richesses cumulées de 2007 et 2008.



Source : Agreste - DAF

Les raisons de ce résultat moyen sont multiples. Les conséquences du cyclone Gamède (2007) se font encore ressentir. Le taux de replantation reste insuffisant et des pertes de surfaces agricoles à fort potentiel agronomique sont toujours enregistrées. Ces facteurs accentuent l'impact des mauvaises conditions naturelles.

L'avenir de la canne à sucre

Les nouveaux horizons de la filière canne passent par la recherche variétale et les nouvelles valorisations de la plante.



Les nouvelles variétés

Depuis 2006, de nouvelles variétés de canne à sucre, issues des stations de sélection du Centre d'Essai de Recherche et de Formation (CERF), ont été libérées. Ces variétés sont l'aboutissement d'une recherche destinée à fournir aux planteurs des variétés adaptées à leurs zones de production, afin d'augmenter les rendements. Après la R 581 et la R 582, l'année 2008 a été marquée par la libération de la variété R 583, adaptée aux zones d'altitude sèches.

La bioraffinerie de la canne

Les valorisations de la canne à sucre et de ses coproduits - bagasse, vinasse, mélasse, écume - ouvrent des perspectives nouvelles à la filière. Certaines sont d'ores et déjà techniquement possibles, comme la production de bioéthanol.

D'autres valorisations sont envisageables dans l'avenir dans le cadre du concept de bioraffinerie de la canne. Elles concernent par exemple la valorisation énergétique de la vinasse, la fabrication de meubles ou de papier en bagasse, la production de compléments alimentaires ou la chimie des bioplastiques.

Electricité-bagasse Un enjeu financier pour la filière

Le prix du KWh produit à partir de la bagasse fait l'objet d'une proposition de revalorisation formulée par l'interprofession cannière et la Chambre d'Agriculture avec le soutien des services de l'Etat. L'électricité-bagasse pourrait fournir dans un proche avenir une source complémentaire de revenu non négligeable à la filière.

Fibre issue du broyage des cannes, la bagasse est utilisée pendant les campagnes sucrières comme combustible par les deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge en substitut au charbon. Les quelques 600 000 tonnes de bagasse produites chaque année génèrent environ 250 GWh, soit en moyenne 12% de la production d'électricité de l'île. La bagasse étant jusqu'à présent considérée comme un déchet, le KWh issu de la bagasse est acheté par EDF aux centrales thermiques environ 3 centimes d'euros. La filière demande l'alignement de ce prix sur celui de l'électricité issue de la biomasse pratiqué en métropole, soit entre 8,6 et 12,8 centimes d'euros.

Filières végétales hors canne

Fruits et légumes : de bonnes conditions de production

La production de fruits et légumes

En 2007 : 85 000 tonnes.

En 2008 : 105 780 tonnes.

Production importée : 31 159 tonnes en frais et 26 482 tonnes en sec, surgelés et conserves.

Nombre de producteurs et surfaces de production

Fruits : 2 000 producteurs - 3 000 hectares.

Légumes : 2 200 producteurs - 2 000 hectares.

Source : DAF

Après une saison 2007 pauvre en fruits, l'année 2008 a connu une offre abondante, mais avec des résultats contrastés selon les filières. La production couvre près de 75 % des besoins de l'île, mais s'exporte difficilement.

Bien que prolifique, la saison 2008-2009 des litchis a été peu rémunératrice pour le producteur. Avec un marché inondé de fruits, les cours se sont rapidement effondrés.

Bonne en début d'année, la production d'ananas a connu des problèmes de qualité dus à la sécheresse d'avril. Trop petit, le calibre des fruits a fait baisser le prix et n'a pas satisfait aux exigences de la labellisation pour l'export.

Le cours de la banane est resté élevé depuis les pertes causées par le passage du cyclone Gamède en 2007. Il

a encore augmenté pendant l'hiver 2008 avec le ralentissement de la production, qui n'a retrouvé son niveau habituel qu'en décembre.

La production de légumes frais, secs et tubercules est en hausse de 14 % par rapport à 2007. On observe une intensification de certaines productions légumières par l'utilisation croissante des techniques de cultures hors-sol. La Réunion est le département d'outre-mer où l'éventail des légumes produits est le plus large et où les pratiques culturales sont les plus proches de celles observées en Europe continentale.

Moins de fruits exportés en 2008

Le coût du fret aérien handicape les possibilités d'exportation. Un groupe de travail réunissant DAF, Région et Département a été constitué pour chercher des solutions avec les professionnels.



1 877 tonnes de fruits frais ont quitté La Réunion pour la métropole en 2008 contre 1 946 tonnes en 2007. Ce sont essentiellement l'ananas Victoria (environ 1 500 tonnes) et le litchi (environ 250 tonnes) qui sont exportés.

Depuis les premières tentatives il y a plus de vingt ans, les exportations réunionnaises de fruits ont été multipliées par dix. Mais depuis 2006, les tonnages sont en léger retrait. La stratégie d'exportation semble se heurter aux limites des capacités aériennes, d'où la nécessité pour les exportateurs de renforcer leur pouvoir de négociation avec les compagnies. En effet, le coût du fret aérien a fortement augmenté fin 2007 et début 2008. Le coût du transport représente environ

trois fois le prix de la matière première pour l'ananas et deux fois pour le litchi. Pour pallier cette hausse sans augmenter le coût des fruits, les exportateurs ont favorisé l'envoi de gros volumes afin d'amortir les frais d'expédition et ont été contraints de stopper les petites commandes. Pour surmonter ces handicaps, le Région a décidé de prolonger son aide au transport à l'export (SLAE) pour les fruits et le Département a rétabli son aide au conditionnement. Une modification du POSEI a été négociée par la DAF auprès de la Commission européenne pour valider ces nouveaux dispositifs d'aides.

Comment mieux structurer la filière ?

Dans le cadre de son projet stratégique, la DAF s'est donné pour objectif d'organiser 30 % de la production de fruits et légumes.

322 producteurs seulement, représentant une production de près de 12 000 tonnes, adhéraient à un groupement de producteurs en 2007. En 2008, sur 7 organisations de producteurs, 2 répondent complètement aux critères de définition des Organisations de Producteurs (OP) au sens de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) des fruits et légumes : maîtrise de la production, maîtrise des marchés, appui

technique aux producteurs, recherche de qualité (produit et environnement) et transparence dans la facturation.

L'objectif pour 2009 est de mettre en place une association d'organisations de producteurs pour développer le secteur organisé.



Les organisations de producteurs

SCA VIVEA
SICATR (ex OPTR)
Association ANAFRUIT
SCA Terre Bourbon
SCA Fruits de La Réunion
SCA Ananas
APRFLDT

Tonnage issu des organisations de producteurs :

2007 : 11 797 tonnes soit 14,3% de la production totale

2008 : 15 214 tonnes soit 14,4% de la production totale

Prix : les mercuriales de 2008

De plus en plus demandés par les professionnels, les relevés de prix du Service des Nouvelles des Marchés sont effectués au marché de gros de Saint-Pierre, en grandes surfaces et sur les marchés forains.

Forte augmentation des abonnements en 2008

5% pour la mercuriale «marché de gros de Saint-Pierre» du lundi.

16% pour celle du jeudi.

56 % pour le nombre d'abonnés à la mercuriale mensuelle.

30% pour la mercuriale des grandes surfaces.

36 % pour la mercuriale des marchés forains.

Au marché de gros de Saint-Pierre, la modification des horaires de fonctionnement en avril 2008 a accru la fréquentation de plus de 20 %. Un audit effectué à la demande de l'ODEADOM (1) a confirmé l'importance et les retombées économiques des mercuriales.

En grandes surfaces, le champ d'observation a été étendu depuis mars 2008 à la filière bovine et porcine.

Pour la mercuriale des marchés forains, une veille du marché local a été mise en place afin de repérer et prévenir l'importation massive et inhabituelle de produits qui pourraient perturber l'économie réunionnaise.

(1) Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer.

Les filières animales

Pour les filières animales, l'année 2008 a été difficile et on observe un recul des productions de viande et de lait ainsi qu'une baisse de la consommation de viande. La valeur des productions est malgré tout en hausse, conséquence de l'élévation générale des prix.



La production en légère baisse

Volailles

Les abattages de volaille ont légèrement baissé en 2008 (90 tonnes équivalent carcasse en moins). Ici, la hausse du prix des aliments (40 %) a dû être répercutée en partie sur le prix final (de l'ordre de 7 %). Les importations de poulets congelés ont progressé de plus de 4 %.

Porcins

La filière viande porcine a vu sa production se contracter d'environ 800 tonnes. L'année 2008 a été caractérisée par une sous-production en viande porcine avec pour conséquence des abattages d'animaux plus jeunes et moins lourds. Là encore, la hausse des matières premières s'est répercutée sur celle des prix de vente. Mais depuis octobre 2008, la situation s'inverse car les cours des matières premières s'abaissent. Même si la hausse de prix a été limitée par le jeu de l'interprofession, elle a eu des conséquences négatives sur la consommation qui s'est rétractée de 6%. La viande de porc demeure cependant la plus consommée sur l'île (30 kg/hab./an).

Bovins viande

Dans la filière bovins viande, les abattages ont légèrement baissé (- 5 %), ainsi que la consommation qui a diminué de 170 tonnes équivalent carcasse. La baisse de la demande pourrait être imputée à la hausse des prix de la viande de boeuf, elle-même liée aux fortes élévations des prix des matières premières (aliments du bétail et engrais).

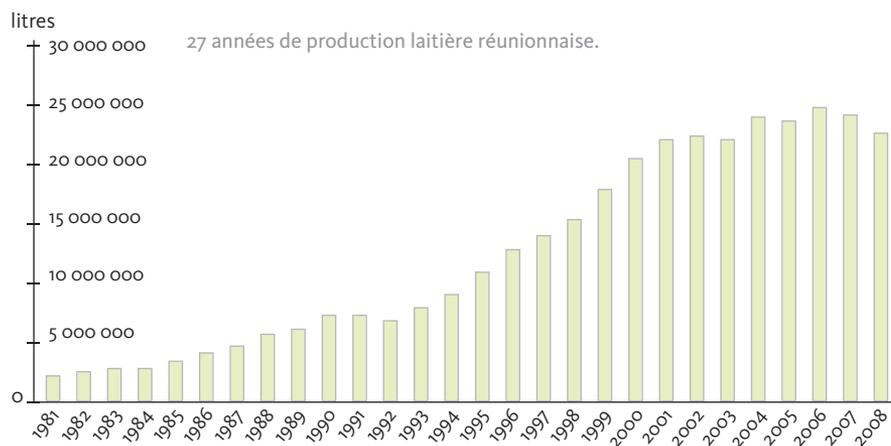
Lait

La collecte de lait a diminué de 5,6 % (22,7 millions de litres) malgré une productivité accrue des élevages (6 150 litres par vache laitière en moyenne). En effet, la taille des troupeaux et le cheptel de vaches laitières se sont réduits. La hausse des cours de l'engrais et de l'aliment (poudre de lait pour les veaux...) a entraîné une hausse du coût de production du lait qui a parfois pu conduire à un arrêt de production de certains éleveurs face aux difficultés économiques rencontrées. En revanche, la production de fromage réunionnais est en croissance (+ 8,8 % en volume en 2008).

- La production locale de viande couvre environ 45% de la consommation totale
- 68% de la production locale est issue des organisations de producteurs

	Nombre d'exploitations	Nombre de têtes
Bovins	1 200	34 400
Porcins	622	78 000
Volailles	2 900	2 270 000

Source DAF : enquête structures 2007



Source DAF

La crise de la filière lait

Les services de l'État veillent rigoureusement, et en toute indépendance, à ce que l'ensemble des produits alimentaires mis sur le marché remplisse toutes les garanties sanitaires fixées par la réglementation européenne, la plus exigeante au monde dans ce domaine.



Les études menées en 2008 ont porté sur les causes des mortalités anormalement élevées dans certains élevages bovins. Si quelques cas de para-tuberculose ont été observés, comme dans tous les départements français, aucun cas de tuberculose bovine n'a été diagnostiqué à La Réunion depuis 2002. De même, il n'a jamais été détecté de cas d'ESB alors que tous les tests réglementaires de dépistage sont appliqués dans l'île.

Une mission d'inspection sanitaire de l'élevage s'est rendue à La Réunion du 3 au 8 février 2008, suivie d'une mission d'audit économique de la filière lait du 6 au 13 mars. Pour expliquer la mortalité anormale du cheptel bovin réunionnais, les inspecteurs généraux de l'agriculture Gérard Coustel et Jean-Noël Menard ont conclu à la faible incidence des maladies contagieuses. Ils ont en revanche mis l'accent sur des facteurs liés à la conduite et à l'environnement des élevages.



Quel avenir pour la filière ?

Le lait est une des filières animales qui conserve un fort potentiel de développement à La Réunion. Un comité stratégique sur le développement et l'avenir de la filière lait a été constitué pour réfléchir et formuler des propositions sur le développement futur de la filière lait. Des groupes de travail thématiques ont commencé l'étude de nouveaux modèles laitiers, du prix du lait à payer aux éleveurs, des moyens de garantir la qualité sanitaire des élevages et de l'accompagnement des éleveurs en difficulté.

Des solutions d'accompagnement individuelles ont été proposées à ces derniers et, pour apaiser les débats sur l'aspect sanitaire à l'origine de la crise, une étude spécifique écopathologique a été décidée. Ses résultats sont attendus courant 2009.

Bilan des aides 2008 au secteur agricole

Le montant des aides 2008 au secteur agricole et agroalimentaire s'élève globalement à environ 182 millions d'euros contre 179 en 2007 (hors calamités).

> Synthèse par filière

Tout financement confondu hors calamités (en millions d'euros)

	2007	2008 ⁽¹⁾
Filière canne	85,31	90,61
Filières animales	23,94	21,83
Filières végétales hors canne	6,95	8,68
Mesures diverses en faveur des IAA	3,28	4,30
Dispositifs non affectés ⁽²⁾	41,99	41,71
Contribution hors programme ⁽³⁾	17,36	15,25
Total financement public	178,83	182,38

Source DAF

> Synthèse par fonds

> Premier pilier de la PAC
POSEI et convention canne
(en millions d'euros)

	2007	2008 ⁽¹⁾
Régime spécial d'approvisionnement	12,26	11,18
Primes animales	4,28	4,10
Importations animaux	0,16	0,08
Structuration de l'élevage	13,60	13,30
Diversification des productions végétales	4,90	5,41
Filière canne sucre rhum	43,59	48,54
Canne - aide à la production	34,72	34,72
Total	113,51	117,95

Source DAF

> Deuxième pilier de la PAC

Développement rural - Plan de développement rural de La Réunion et fin du précédent DOCUP (hors transfert des eaux Est-Ouest)
(en millions d'euros)

	2007	2008 ⁽¹⁾
ICHN	6,22	5,48
MAE	1,89	2,10
Pré-retraite	1,65	2,12
Filière canne	7,00	7,35
Filières animales	5,90	4,35
Filières végétales hors canne	2,05	3,27
Mesures diverses en faveur des IAA	3,28	4,30
Dispositifs non affectés ⁽²⁾	19,97	20,21
Total	47,96	49,18

Source DAF

> Autres aides⁽³⁾⁽⁴⁾

En plus des contributions relevant des principaux programmes et conventions, diverses interventions sont financées sur budget de l'État ou des collectivités
(en millions d'euros)

	2007	2008 ⁽¹⁾
Indemnisation au titre des calamités hors canne	9,45	-(5)
Indemnisation au titre des calamités canne	3,26	-(5)
Autres aides État dont ODEADOM	1,79	2,25
Dépenses des collectivités dont détaxe gazole	15,57	13,00
Total	30,07	15,25

Source DAF

(1) Montants provisoires 2008

(2) Montants non affectés par filières mais programmés dans le cadre des fonds européens.

(3) Aides de l'Etat et des collectivités locales non programmées dans le cadre des fonds européens.

(4) Les subventions équivalentes au titre de la défiscalisation et du remboursement de la TVANPR n'ont pas été prises en compte.

(5) Il n'y a pas eu de calamités en 2008.



La Mission Europe et Financements

La Mission des Fonds Européens a vu son champ d'actions s'élargir avec le suivi des contreparties Etat associées aux Fonds Européens ainsi que le suivi du CPER⁽¹⁾. En 2008, elle est ainsi devenue la Mission Europe et Financements (MEF).

Composée de 6 agents placés sous la responsabilité de l'adjointe au DAF, la MEF coordonne la mise en œuvre des programmes européens. Elle est chargée en particulier de la programmation des opérations émergeant sur les mesures du FEADER et du FEDER dont la DAF a la charge. La MEF assure le suivi des maquettes financières et apporte un appui méthodologique et réglementaire aux services⁽²⁾ chargés de l'instruction des demandes d'aides.

Suite à l'adoption fin 2007 des Programmes Opérationnels Européens et du Programme de Développement Rural de la Réunion (PDRR) financé par le FEADER, la MEF a été fortement mobilisée en 2008 pour décliner leur mise en œuvre :

- coordination de la rédaction des cadres d'intervention qui fixent les conditions d'attribution des différentes aides ;

- participation au paramétrage par le CNASEA de l'outil informatique dédié au FEADER, OSIRIS ;

- contribution à l'écriture du nouveau guide de procédures 2007-2013.

Par ailleurs, la clôture du DOCUP 2000-2006 a également largement mobilisé les équipes.

(1) Contrat de Projet Etat Région

(2) Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (SATE), service de l'économie agricole et agroalimentaire (SEAA)

Le programme de développement rural de La Réunion

Le PDRR 2007-2013 est l'outil local de mise en œuvre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) consacré au développement rural.

Décliné en 48 dispositifs d'aides, il représente un engagement financier de 653 millions d'euros, dont 514 millions d'euros de financements publics : 319 millions d'euros proviennent du financement européen (FEADER) et 195 millions d'euros de la contrepartie nationale (Etat : 56 millions d'euros ; Département : 106 millions d'euros ; Région : 27 millions d'euros ; communes : 6 millions d'euros).

Les objectifs du Programme :

- La compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (71% de l'enveloppe du FEADER).
- La gestion de l'espace et l'amélioration de l'environnement (16% de l'enveloppe du FEADER).
- La diversification de l'économie et la qualité de vie en milieu rural (11% de l'enveloppe du FEADER).
- La mise en œuvre du volet sur la diversification de l'économie et la qualité de vie en milieu rural se fera pour moitié par l'approche Leader (voir en page 21).

Le contrôle des aides versées aux exploitants et aux entreprises agro-alimentaires

La DAF a mis en place une organisation fonctionnelle globale des contrôles réalisés par ses services et par les corps de contrôle extérieurs.

La DAF assure un rôle d'autorité coordonnatrice des contrôles des aides de la PAC. Elle a mis en œuvre une procédure d'harmonisation des pratiques sur la base d'une charte des contrôles et a choisi de communiquer aussi bien en interne qu'en externe sur les bilans des contrôles effectués dans les exploitations.

En 2008, 1 335 dossiers ont été contrôlés contre 1 126 en 2007. Cette évolution s'explique par une

augmentation du nombre de dossiers soumis à la conditionnalité des aides européennes et par la reprise des contrôles de l'aide au transport de la canne par le CNASEA.

Les contrôles permettent, comme l'an dernier, de mettre en évidence un respect global des réglementations relatives aux primes aux entreprises et aux agriculteurs, ainsi qu'à la conditionnalité.

Gestion durable de l'eau

Police de l'eau

La mise aux normes des stations d'épuration

Le bilan établi en 2008 par le service de police de l'eau de la DAF montre que la grande majorité des agglomérations réunionnaises n'est pas en conformité avec la réglementation européenne.



La directive sur les eaux résiduaires urbaines prévoit que toutes les agglomérations d'assainissement supérieures à 2 000 EH (équivalents habitants) doivent disposer de réseaux de collecte et de stations d'épuration des eaux pluviales (STEP) conformes en équipements et en performance.

Réalisé par le service de police de l'eau, un bilan présenté en novembre 2008 au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) montre que La Réunion est loin de satisfaire à ses obligations dans ce domaine.

Fin 2008, sur 18 agglomérations d'assainissement,

- 14 agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 EH s'avèrent non conformes en performance.
- 8 agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 EH s'avèrent non conformes en collecte.
- 2 agglomérations d'assainissement pourraient être mises en conformité en 2009.

Les contrôles du service de police de l'eau

Au sein de la DAF, le service de police de l'eau a poursuivi et intensifié ses contrôles en 2008.

Ils ont concerné principalement l'application des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou récépissés de déclaration des projets au titre du Code de l'Environnement. Des arrêtés de mise en demeure ont été établis pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel réalisés sans autorisation ainsi que pour les débits réservés non respectés. Le non-respect de ces arrêtés de mise en demeure entraînera une

procédure de consignation.

Un effort a été consenti sur le contrôle des stations d'épuration, en partie dans le cadre des contrôles conjoints. Le service de police de l'eau a poursuivi le recensement des barrages (essentiellement des retenues collinaires). La retenue des Herbes Blanches, la plus à risque, a été contrôlé en priorité.

Adéquation de la ressource en eau

Les objectifs du transfert des eaux d'est en ouest

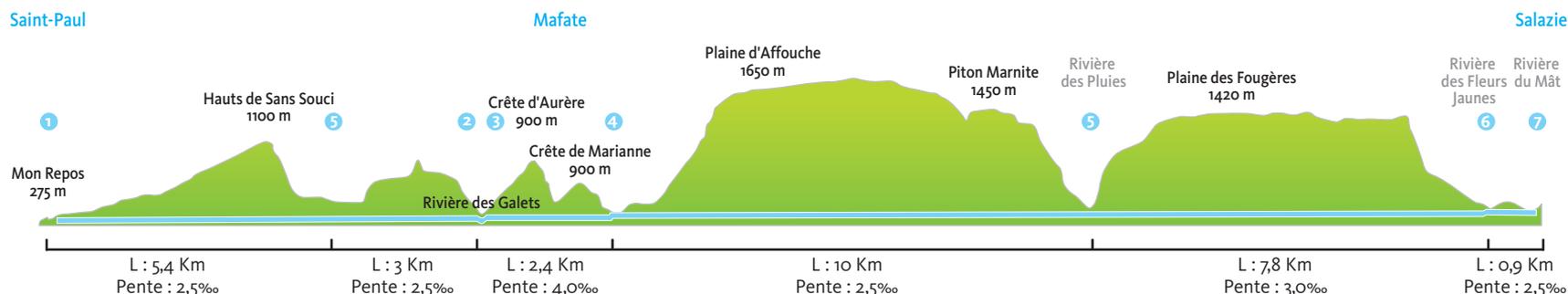
L'achèvement progressif du transfert des eaux d'est en ouest doit inciter les commissions locales de l'eau à mettre en adéquation ressources et besoins, que ces derniers soient domestiques, agricoles ou industriels.

Conduit sous maîtrise d'ouvrage du Département de La Réunion, le Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (ILO) apporte une solution à grande échelle au déficit en eau du versant ouest de La Réunion. L'eau captée dans les cirques de Salazie et de Mafate est distribuée sur le littoral ouest entre La Possession et Saint-Leu. Cette eau est destinée à 80 % à l'irrigation et à 20 % à l'alimentation en eau potable. Ces trois dernières années, le percement de la galerie Salazie aval, la pose de la deuxième tranche de la conduite maîtresse et l'entrée en service des trois antennes 8, 6 et 3 sont venus

compléter le réseau de transfert des eaux déjà en place. Ont été réalisés au total, depuis le lancement des travaux en 1989, vingt-neuf kilomètres de galeries, les deux prises d'eau de Mafate, le réservoir de tête de 50 000 m³, la conduite maîtresse (34 km) et cinq antennes d'irrigation dont la plus récente a été inaugurée en octobre 2008. A terme, il est prévu d'irriguer 7 150 hectares. La situation à la fin de l'année 2008 est la suivante :

- 3 900 hectares équipés pour l'irrigation,
- 3 250 hectares restant à équiper.

- 1 Réservoir de Mon Repos
- 2 Prise des Galets
- 4 Prise de Sainte-Suzanne
- 6 Prise des Fleurs Jaunes
- 7 Prise du Mât
- 3 Siphon des Galets
- 5 Ouvrage de sécurité





La DAF très présente sur le projet de transfert des eaux

Le service d'ingénierie publique de la DAF accompagne le Département sur ce grand projet sur les plans administratif, technique et financier.

Dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le service d'ingénierie publique a contribué à la définition des besoins et des ouvrages à réaliser ainsi qu'à la programmation des différentes phases du projet et au choix des maîtres d'œuvre des travaux. Il suit l'avancée des opérations sur les deux fronts du projet : le creusement des galeries et le réseau d'irrigation.

Pour permettre son achèvement, le projet a été inscrit dans le cadre de la programmation européenne 2007 - 2013, au titre du FEADER et du FEDER pour un montant total de dépenses publiques de 220 millions d'euros dont 127 millions de crédits européens et 31 millions de crédits de l'État. Le projet aura ainsi bénéficié de 4 programmes européens successifs.

La consommation et le prix de l'eau

Depuis l'année 2005, la DAF met à la disposition de tous les partenaires de la gestion de l'eau, les données fondamentales des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif assurés par les communes et les syndicats intercommunaux.



En 2007, la consommation moyenne par habitant à La Réunion a été de 280 litres par habitant et par jour, soit un niveau supérieur de 70 % à la moyenne nationale (165 litres en métropole). Le rendement primaire du réseau est très faible, 56 % en moyenne, pour un objectif fixé à 75% dans le SDAGE. La mauvaise qualité des réseaux représente une préoccupation de premier plan.

Le prix de l'eau moyen (1,64 euros le m³ au 1^{er} janvier 2008) reste faible, même s'il augmente peu à peu.

La plupart des communes pratique un tarif par tranches progressives (tarif plus élevé pour des consommations plus fortes).

143,8 millions de m³ distribués < 80,9 facturés
62,9 perdus

Gestion durable des territoires agricoles

Le Schéma d'aménagement régional

La DAF participe au groupe Agriculture du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) en cours de révision.

Objectif : la protection du foncier agricole.

Compte tenu de la répartition des compétences, la DAF a pour priorité d'améliorer la connaissance des territoires non urbanisés, de leurs caractéristiques et des enjeux qui s'y attachent. Cette connaissance s'adresse aussi bien aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement foncier qu'à la profession agricole. C'est l'objet de sa participation au groupe Agriculture du SAR. Les surfaces agricoles sont en effet réduites aujourd'hui à un niveau qui peut

remettre en cause la rentabilité de la filière canne-sucre et compromettre la pérennité des élevages existants. Les espaces naturels sans statut de protection forte sont également menacés. Il est prioritaire de parvenir à une organisation partagée du territoire insulaire sur le long terme, traduite en zonages et en principes dans des documents d'urbanisme stabilisés, connue et reconnue par les habitants.



Le protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole

Signé le mercredi 9 juillet 2008, ce protocole réunit les grands acteurs de la politique agricole locale sur des engagements communs en faveur du foncier agricole.

Le protocole pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole constitue un acte de mise en cohérence des planifications stratégiques de La Réunion. Ce document reprend l'objectif des Cahiers de l'agriculture d'atteindre 50 000 hectares de surface agricole utilisée dès 2020. Il propose notamment de favoriser la reconquête des surfaces à usage agricole et de gérer les interactions entre photovoltaïque et foncier en appliquant le principe de compensation. Cet accord a conclu un important débat de fond sur la

triple nécessité à l'horizon 2030 d'assurer le logement à La Réunion d'un million d'habitants, de rechercher l'autonomie énergétique et de permettre à l'agriculture réunionnaise de poursuivre son développement. Sont signataires du protocole : État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Association des Maires, Fédération des Coopératives Agricoles de La Réunion, Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre.

La procédure des terres incultes

L'année 2008 a été marquée par le redémarrage de l'activité à la suite des nouvelles dispositions législatives et de la remise en place de la Commission d'Aménagement Foncier qui ne s'était pas réunie depuis plus de deux ans.

Décidée en 2007, la réforme de la procédure des terres incultes a conduit à un partage des missions entre l'État et le Département dont le prestataire de service est la SAFER. La distinction entre la phase initiale de recensement (enquête publique), exécutée par la SAFER, et la phase contentieuse (mise en demeure, expropriation), restée sous prérogative de l'État, est effective depuis le début de l'année 2008.

Où en est-on ?

Fin 2008, 1 200 hectares de friches agricoles étaient soumises à la procédure des terres incultes, soit au stade de l'enquête publique (602 ha), soit à celui de la mise en demeure (269 ha), soit à celui de l'expropriation (344 ha). 2 148 ha ont été retirés de la procédure au cours de l'année, dont 1 669 ha qui ont fait l'objet d'une remise en valeur agricole.



LEADER, outil de mise en valeur du territoire par des acteurs locaux



LEADER désigne un volet spécifique du programme de développement rural qui se rattache à la problématique de la diversification de l'économie et à la qualité de vie en milieu rural.

Cette démarche innovante a pour objet de confier la responsabilité et la réalisation de ces opérations à des groupements d'acteurs locaux dont la moitié au minimum sont des entreprises privées.

Un appel à projets a été lancé le 29 février 2008. Il a permis de retenir les approches territoriales de deux groupes d'action locale (GAL) : la Maison de la Montagne et l'Association Développement Rural Réunion (AD2R).

Les GAL se fixent pour objectif de valoriser le patrimoine et les savoir-faire des Hauts qui seront à même de générer de l'activité. Ils participeront à la mise en place de projets structurants qui pourront dynamiser les actions individuelles et collectives et accompagner les porteurs de projets.

Alimentation et modes de production durables

Progression des mesures agri-environnementales



Souscrites par l'exploitant avec la DAF, les mesures agri-environnementales (MAE) apportent une aide financière aux agriculteurs souscrivant des engagements environnementaux au-delà de leurs obligations.

La DAF anime un groupe de travail sur ce thème avec les différents partenaires professionnels et publics, intéressés à développer les bonnes pratiques agricoles, au-delà de la seule application de la conditionnalité des aides européennes.

Cette action, destinée à sensibiliser et à former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles et à la

conditionnalité, porte ses fruits : 6 583 hectares sont à ce jour contractualisés en MAE dont 3 150 en contrat d'agriculture durable, un chiffre en constante progression. La garantie des bonnes pratiques agricoles prend aussi d'autres formes : chartes agricoles, agriculture raisonnée, agriculture biologique, etc.

La valorisation des produits agricoles

Les produits agricoles réunionnais bénéficient désormais de signes officiels de qualité et de la mention valorisante «produits pays».



En 2008, 127 exploitations étaient engagées dans un signe de qualité ou en agriculture raisonnée. Le nombre de mentions «Produits Pays», accordées par le Préfet après avis de la Commission Régionale des Produits Alimentaires de Qualité (CORPAQ), s'élevait à 61.

Depuis 2002, de nombreuses actions se sont concrétisées

pour développer la qualité par des cahiers des charges, tant sur le marché local qu'à l'export : initiative «Cœur Pays» pour les filières animales en 2005, Label Rouge pour l'ananas et le letchi 2006, Certification Conformité Produit pour le porc en 2006, mention valorisante «Produits Pays» en 2007.

L'antenne tropicale du laboratoire national de protection des végétaux

Pour sa première année d'existence en tant que telle, la station «ravageurs et agents pathogènes tropicaux» a procédé à 2 528 analyses dans le cadre du nouveau statut du laboratoire.

Le laboratoire réunionnais de protection des végétaux a notamment entamé, en collaboration avec le CIRAD, un important travail de recherche sur la bactérie destructrice de l'anthurium et les virus du bananier. Dans la réorganisation du Laboratoire National de la Protection des Végétaux (LNPV), le laboratoire de La Réunion a été retenu comme unité de référence pour les DOM. La station «ravageurs et agents pathogènes tropicaux» a été créée officiellement le 1^{er} juillet 2007. La reconnaissance de l'expertise de ce laboratoire s'appuie sur les compétences d'une structure unique en France, le «Pôle de protection des plantes» dédié notamment à la recherche appliquée dans le domaine de la protection des cultures et des milieux naturels contre les agresseurs biologiques (maladies, ravageurs, mauvaises herbes et plantes envahissantes). Un plan d'actions a été engagé en 2008 pour obtenir l'accréditation selon la norme ISO 17025 en 2010.



La mobilisation pour l'anthurium

En 2008, les techniciens de la DAF sont intervenus sur 25 foyers de bactériose de l'anthurium. Un guide de prévention et de lutte destiné aux professionnels est en cours de rédaction. Depuis son introduction en 1996 à La Réunion, la bactérie "Xanthomonas axonopodis pv. dieffenbachiae" (Xad), agent du dépérissement de l'anthurium, fait l'objet d'une attention toute particulière. La destruction des foyers initiaux en 1997 avait permis d'envisager une éradication de la maladie. Pour différentes raisons (échanges incontrôlés de matériel végétal entre les établissements, grosses intempéries), on assiste aujourd'hui dans le département à une recrudescence de la maladie qui met en péril la filière anthurium.

Les contrôles aux frontières

Le Service de Protection des Végétaux a pour mission de contrôler les végétaux à leur entrée et à leur sortie de La Réunion. Le taux de contrôle, qui concerne 100% des produits, est stable par rapport à 2007.

La Réunion possède avec l'aéroport de Gillot et le Port de la Pointe des Galets deux Points d'Entrée Communautaire (PEC) parmi les plus actifs de France en matière de contrôle à l'importation. Il s'agit d'une part de gérer les organismes nuisibles de quarantaine éventuellement rencontrés sur les importations de

végétaux et de produits végétaux, en consignnant, refoulant, désinfectant ou détruisant les marchandises contaminées. Après une forte augmentation de 2002 à 2007 (+ 30% environ), le nombre d'inspections est stable, autour de 5100 contrôles à l'import.

Le plan Ecophyto 2018 dans les départements d'outre-mer

Depuis près d'un an, la DAF s'est fortement impliquée dans la préparation du plan ECOPHYTO DOM qui mobilise l'ensemble des partenaires agricoles de La Réunion.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a présenté le 10 septembre 2008 le plan ECOPHYTO 2018 visant la réduction des usages de pesticides. Elaboré à la suite du Grenelle de l'Environnement, ce plan répond à la double préoccupation d'assurer à la fois la sécurité alimentaire des consommateurs et la sécurité sanitaire des exploitants et de leurs salariés. Le plan ECOPHYTO prévoit de réduire de moitié à l'horizon 2018 l'usage des pesticides en accélérant la diffusion de méthodes alternatives.

Du fait de la situation spécifique des départements d'outre-mer en matière de risque phytosanitaire, un volet ECOPHYTO DOM leur est consacré. À La Réunion, ECOPHYTO DOM vise en particulier à mettre à la disposition des agriculteurs des solutions de traitement adaptées aux conditions tropicales et à développer des systèmes de culture moins consommateurs d'intrants.



La gestion agroécologique des mouches des légumes

Le projet de gestion agroécologique des mouches des légumes, Gamour, financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a été lancé en 2008. Porté par le CIRAD, ce projet est coordonné par la Chambre d'Agriculture. Il rassemble une quinzaine de partenaires dont la DAF. Les mouches sont les ravageurs principaux des cultures maraîchères, pouvant détruire jusqu'à l'intégralité de la production. S'appuyant sur une expérience de gestion à grande échelle des mouches des fruits démarrée en 2000 à Hawaï, un projet de recherche (GAMOUR) est actuellement en cours pour gérer le cas

des mouches des légumes à La Réunion. Sur trois ans (2009-2012), GAMOUR vise à lancer des opérations pilotes de protection des cultures par diverses techniques de prophylaxie, de piégeage de masse et d'utilisation de produits moins agressifs pour les cultures et l'environnement.

Phytosanitairement vôtre

Afin de sensibiliser et d'inciter les professionnels au respect des bonnes pratiques, le service de la protection des végétaux de la DAF participe activement à la diffusion d'informations via son bulletin «Phytosanitairement vôtre».



Conditionnalité : 356 dossiers contrôlés

Le versement de la plupart des aides européennes à l'agriculture est soumis au respect de normes dans quatre domaines : la protection de l'environnement, les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE), la santé des animaux et des végétaux, la protection animale. Le non-respect de ces normes peut entraîner une réduction des aides à l'agriculteur concerné.

Chaque année, il est prévu que 1% des exploitations soumises à la conditionnalité fasse l'objet d'un contrôle. En 2008, 40 dossiers ont été contrôlés pour le domaine Environnement, 60 pour le domaine Santé publique et santé des végétaux, 64 pour le domaine BCAE, 10 pour la Protection animale, 179 pour le domaine Santé publique et santé des animaux.

Totalité des domaines

- 24 contrôles (6,74%) ont présenté une anomalie sans taux de réduction.
- 149 contrôles (41,85 %) ont donné lieu à un taux de réduction.
- 17 contrôles (4,77 %) ont révélé des anomalies répétées.



Bilan des contrôles phytosanitaires

Le nombre des contrôles phytosanitaires réalisés par la DAF a augmenté de 50% par rapport à 2007. L'usage inadapté de produits phytosanitaires est potentiellement source de crise majeure de confiance entre les consommateurs et les producteurs. Pour maîtriser ce risque, les priorités sont à la fois de renforcer les contrôles, au champ et dans la distribution, et de proposer progressivement le cadre réglementaire des bonnes pratiques.

En 2008, la DAF a programmé et réalisé 58 contrôles d'exploitations agricoles dans le cadre de la conditionnalité, ainsi que 13 inspections de distributeurs de produits phytosanitaires. Le taux de non-conformité des contrôles phytosanitaires chez les agriculteurs, 76% en 2008, est en baisse par rapport à 2007.

L'évolution du taux de non-conformité

(Agriculteurs - distributeurs hors conditionnalité)

- Taux initial en 2007 : 91%.
- Taux visé en 2012 : 50%.
- Taux au 31 décembre 2008 : 78%

L'agriculture locale à l'heure du Grenelle de l'Environnement

Dans le cadre de la préfiguration du projet GERRI “Grenelle de l’Environnement à La Réunion réussir l’innovation”, un groupe de travail sur l’agriculture, auquel participait la DAF, a été constitué pour envisager les contributions de ce secteur à la thématique “énergie”.

Le projet Réunion 2030-GERRI a été évoqué par le Président de la République dans son discours de clôture du «Grenelle de l’Environnement» le 25 octobre 2007. Il consiste à faire de La Réunion un espace d’excellence internationale sur le développement durable et à créer les conditions permettant de relever le défi de l’autonomie énergétique de l’île à échéance 2030.

Ce projet national est élaboré en lien avec le Plan Régional des Energies Renouvelables et de l’Utilisation Rationnelle de l’Energie (PRERURE).

Dans ses conclusions présentées en octobre 2008, le groupe de travail sur l’agriculture a identifié cinq thématiques-clés d’actions pour intégrer l’agriculture au défi de l’autonomie énergétique :

- La connaissance des consommations énergétiques de l’agriculture à travers des diagnostics d’exploitation adaptés des diagnostics “Planète” élaborés par le SOLAGRO.
- La valorisation de la biomasse en tant que fertilisant organique et en tant que source d’énergie.
- L’utilisation de l’énergie photovoltaïque dans les exploitations.
- La maîtrise de l’énergie, notamment de la consommation de carburants.
- La diffusion de l’information et la formation des agriculteurs.



La valorisation des déchets organiques

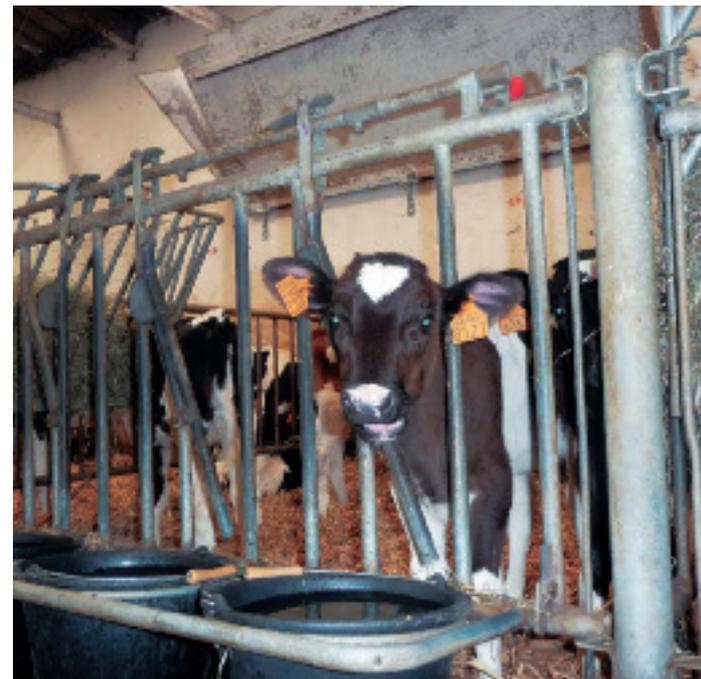
Parmi ses objectifs, la DAF s'est fixé celui d'engager les filières agricoles dans l'effort général de traitement et de valorisation des effluents. La mise au point de filières techniquement et réglementairement adaptées constitue une priorité dans ce domaine.

Le mémento de l'élevage

La DAF met à la disposition des professionnels un mémento pratique synthétisant la réglementation sanitaire et environnementale liée aux activités d'élevage.

Réalisé par la DAF, la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) et la Direction des

Services Vétérinaires (DSV), le mémento sur l'élevage se définit comme l'outil d'information de référence des agriculteurs dans ce domaine. Ce document, clair et très complet, permet de guider les agriculteurs dans leurs démarches administratives et leurs pratiques, en particulier pour la gestion des effluents d'élevage.



L'épandage des boues des stations d'épuration

La DAF souhaite permettre l'emploi des boues de stations d'épuration comme fertilisant organique. Une étude scientifique réalisée en 2008 vient appuyer une demande de dérogation à la réglementation qui impose des teneurs maximales en éléments traces métalliques (ETM) dans les sols. Or, de nombreux sols, développés sur des matériaux volcaniques du Piton des Neiges et du Piton de la Fournaise, présentent des teneurs en nickel, chrome et cuivre supérieures aux valeurs seuils. L'épandage des boues ne peut donc être autorisé sur ces sols sans un contrôle des ETM.

Cinquante-neuf sols, sous culture de canne à sucre, ont été étudiés. Les résultats montrent que les fortes teneurs en chrome, nickel et cuivre mesurées sont d'origine naturelle et que leur mobilité dans les plantes est faible. Sur la base de ces résultats, une dérogation à l'épandage paraît envisageable sur demande d'un producteur de boues.

Formation, emploi et promotion des savoir-faire

L'enseignement agricole, acteur du développement durable

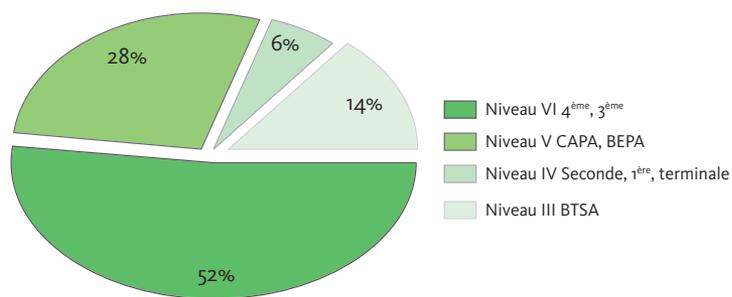


Autorité académique de l'enseignement agricole, la DAF a conduit l'élaboration du nouveau programme régional de l'enseignement agricole (PREA) pour la période 2008-2013.

Le développement de l'enseignement agricole a permis une amélioration significative de la qualification de la population active agricole (28 % des agriculteurs possèdent une formation secondaire contre 1 % en 1989). La diminution de la population active agricole et le développement d'autres secteurs d'activité liés à l'agriculture amènent aujourd'hui à conduire une

réflexion sur l'évolution de l'enseignement agricole. Dans cette perspective, le nouveau PREA se doit notamment de fournir des références communes et claires aux établissements, d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les filières de formation et les inscrire dans la dynamique du développement durable.

1 444 élèves à la rentrée scolaire de 2008



> Répartition des niveaux de formation initiale

Depuis dix ans, la croissance du nombre d'élèves reste positive et continue, de l'ordre de 1,7 % par an. 14 % des élèves sont des enfants d'agriculteurs. Ces dernières années, à l'image d'une agriculture désormais multifonctionnelle, l'enseignement agricole a considérablement diversifié ses formations : parmi les élèves suivant une formation technique, 44 % se consacrent aux productions agricoles, 33 % suivent un enseignement en rapport avec les services, 15 % avec l'aménagement du territoire et le reste avec la commercialisation des produits agricoles.

Cet enseignement est dispensé par deux lycées agricoles publics, six établissements privés, deux centres publics de formation d'apprentis et deux centres publics de formation continue.

Le développement des compétences dans l'agriculture

En tant qu'autorité académique, la DAF est l'un des partenaires de l'accord cadre signé le 21 avril 2008 pour développer l'emploi et les compétences dans l'agriculture .

L'agrandissement des exploitations et la professionnalisation du métier d'agriculteur engendrent de nouveaux besoins en compétences et en formations, tant chez les salariés que chez les chefs d'exploitation. Les professionnels du monde agricole ont souhaité dès 2006 s'engager dans une démarche prospective sur les besoins en compétences et en formations dans le secteur agricole. L'Etat a pleinement encouragé et

participé à cette démarche en signant avec les organisations professionnelles, les fonds de financement de la formation de la branche agricole (FAFSEA et VIVEA), la Région et le Département un accord cadre portant sur la période 2008-2011, qui va permettre la mise en œuvre d'une politique de soutien au développement des compétences et de la qualification dans le secteur agricole.



Une convention pour la promotion de l'emploi salarié dans le secteur agricole

Le Pôle Emploi, la Chambre d'agriculture, le Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre, l'Agence Départementale d'Insertion et l'Etat ont décidé d'unir leurs compétences et leurs moyens respectifs pour développer l'emploi agricole salarié au détriment de l'emploi dissimulé et au bénéfice de la modernisation des exploitations.

Depuis 2007, la DAF et le Pôle Emploi ont impulsé un travail expérimental en fédérant les organismes ayant des compétences en matières d'emploi, d'agriculture ou d'insertion. Ce travail vise à développer l'emploi salarié en agriculture en proposant des formules simples, tant aux employeurs qu'aux salariés, pour stabiliser les emplois et pour lutter contre le travail dissimulé. Ces actions se sont développées au sein de deux groupes de

travail, l'un à Saint-Benoît et l'autre à Saint-Pierre, appelés Cellules Locales pour l'Emploi en Agriculture. Ces groupes de travail se sont attachés à rapprocher l'offre et la demande d'emploi grâce à des actions de proximité et à promouvoir de nouveaux dispositifs comme les groupements d'employeurs. La convention signée le 15 décembre 2008 vise à étendre cette expérimentation à toute La Réunion et à toutes les filières agricoles.

La réussite du programme régional de protection des végétaux

Démarré en 2003, le premier Programme Régional de Protection des Végétaux s'est achevé officiellement le 31 décembre 2008. Le PRPV est un exemple de mise en relation d'acteurs de l'Océan Indien pour conduire des projets d'intérêt commun où la coopération régionale apporte une valeur ajoutée indiscutable.



Le PRPV a été conçu dans le but d'améliorer les niveaux quantitatifs et qualitatifs des productions horticoles dans les pays de la zone : Comores, Madagascar, Maurice, La Réunion et les Seychelles. Il vise à assurer l'approvisionnement des marchés régionaux et, dans la mesure du possible, à ouvrir des débouchés à l'exportation. Sa mise en oeuvre est assurée par la Commission de l'Océan Indien (COI). Son financement provient du Fonds Européen de Développement (FED)

à hauteur de 4,85 millions d'euros et de La Réunion (Etat, collectivités territoriales et Fonds Européen de Développement Régional) à hauteur de 1,24 millions d'euros.

Pour La Réunion, le CIRAD et le Service de la Protection des Végétaux de la DAF sont chargés de l'exécution du PRPV avec la contribution d'autres partenaires agricoles de l'île.

Les réalisations du PRPV

- La mise en place d'un réseau d'alerte et d'échange d'informations avec la création du site www.prpv.org.
- L'harmonisation des législations nationales en matière de protection des végétaux à un niveau de référence international.
- Le contrôle de qualité des produits phytosanitaires (ouverture d'un laboratoire d'analyses à Madagascar).
- Le contrôle de qualité des produits végétaux destinés à la consommation.
- La recherche d'alternatives à l'utilisation des pesticides et à la lutte chimique contre les ravageurs et les maladies (lutte biologique, désherbage mécanique, paillage naturel, etc.).
- L'expérimentation de molécules chimiques pour accroître le nombre de produits phytosanitaires homologués dans chaque pays (24 essais par pays).
- La formation de formateurs, l'appui et le conseil technique sur les moyens de contrôle et de protection, notamment aux frontières.

Un second PRPV ouvert à de nouveaux pays

En attendant le lancement du deuxième PRPV, il a été décidé de poursuivre les actions du précédent programme et d'en développer de nouvelles (lutte contre les espèces invasives, protection de la biodiversité),

grâce à d'autres sources de financement. Le nouveau programme, qui intégrera des pays d'Afrique de l'Est, est en cours de préparation auprès de la Commission Européenne.

Le soutien à la recherche agronomique

L'Etat et la Région ont conclu avec le Centre de Coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement (Cirad) un accord cadre renouvelant leur soutien financier à la recherche en agriculture pour la période 2008-2013. La DAF a préparé et assure le suivi au nom de l'Etat de cette convention tripartite.

L'Etat et la Région entendent poursuivre le soutien des activités de recherche du Cirad à La Réunion. Le partenariat avec le Cirad, notamment sur la période 2000-2007, a montré sa capacité à identifier les pistes de progrès et à proposer des solutions réalistes et efficaces. La recherche permet de dégager des priorités portant sur l'utilisation de l'espace et l'accompagnement des politiques publiques, l'innovation pour l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et des industries agro-alimentaires, la gestion des risques environnementaux et sanitaires, et la biodiversité.

Douze programmes de recherche

- Production intégrée de mangues et d'ananas.
- Productivité durable des systèmes canniers et fonctionnement des exploitations.
- Pilotage des apports organiques et impacts environnementaux.
- Recherches et expérimentations en appui à la filière caféicole.
- Epidémiologie des bioagresseurs émergents et invasifs des principales productions végétales à La Réunion.
- Caractérisation et exploitation de la variabilité génétique de la résistance de la canne à sucre aux bioagresseurs.
- Lutte génétique contre les maladies émergentes chez les solanées maraîchères.
- Valorisation des ressources génétiques végétales pour la diversification.
- Gestion écologique des communautés végétales et animales dans les agrosystèmes à La Réunion.
- Aide à la gestion concertée des ressources et des territoires en milieu rural.
- Gestion intégrée de qualité des produits animaux.
- Conduite intégrée des exploitations et des filières d'élevage.

L'accompagnement du pôle de compétitivité Qualitropic

La DAF contribue à l'analyse de la plupart des projets proposés à la labellisation. En amont de cette mission, la DAF doit faciliter la mise en réseau des acteurs et contribuer à l'émergence des meilleurs projets.

Le pôle de compétitivité de La Réunion est l'un des 71 pôles retenus au niveau national. Il a pour vocation de favoriser une dynamique de recherche, de développement et d'innovation en incitant entreprises, universités et centres de recherche à développer des projets communs. Le pôle fédère les acteurs concernés autour de la valorisation alimentaire et non

alimentaire des ressources agricoles et marines de l'Océan Indien. En 2008, Qualitropic s'est vu confirmer son inscription au rang de pôle d'enjeu national. Cela se traduira en 2009 par la signature d'un contrat de performance pour les trois années à venir, avec la confirmation du soutien financier de l'Etat.

La vie de la DAF

Les services de la DAF

Le secrétariat général

Le secrétariat général gère les moyens de fonctionnement - budget et personnel - de la DAF. Il assure également des fonctions logistiques transversales - informatique, parc automobile, transport, immobilier - ainsi que la formation continue des agents.

Le service de l'information statistique, économique et géographique

Le SISEG est chargé d'établir, d'analyser et de diffuser des statistiques et des données économiques agricoles, forestières, agroalimentaires et agro-environnementales.

Le service de l'économie agricole et agroalimentaire

Le SEAA est chargé du soutien aux filières agricoles et agroalimentaires, du renforcement de l'organisation économique des producteurs et de la promotion de la qualité des produits. Il gère et contrôle les aides

publiques accordées aux exploitations agricoles et aux industries agroalimentaires. Il met en œuvre les politiques nationales et communautaires de développement rural.

Le service de la formation, du développement et de l'emploi

Le SFDE assure l'exercice de l'autorité académique sur l'enseignement agricole, anime l'appareil de formation public et privé et la mission emploi au sein de la DAF.

Le service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Le SATE est chargé du soutien et de la structuration de la filière bois. Il met également en œuvre, en liaison avec la Direction Régionale de l'Environnement, les mesures relatives à la police de l'eau et de la pêche. Il contribue à la gestion des aides publiques à l'agriculture accordées aux collectivités locales et autres structures collectives, ainsi qu'à la définition

et à la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires de développement rural se rapportant à l'aménagement et au développement durable.

Le service des équipements publics ruraux

Ce service est en charge de l'assistance et du conseil aux collectivités locales, de l'hydraulique agricole et de l'appui aux missions régaliennes et aux actions territoriales de l'État.

Le service de la protection des végétaux

Le SPV applique la réglementation relative à la surveillance biologique du territoire et au bon état sanitaire des végétaux. Il contrôle la commercialisation et l'utilisation des produits phytosanitaires, des matières fertilisantes et des supports de culture. Il mène des actions de prévention sur l'usage de ces produits. Il diffuse les connaissances et les informations en matière de protection des végétaux.

La communauté de travail



122 agents répartis sur 5 sites

- Saint-Denis, site principal dans le Parc de la Providence
- Saint-Pierre à l'antenne sud et au pôle 3P (pôle de protection des plantes)
- Six agents du service de la protection des végétaux sont basés au Port et à l'aéroport Rolland-Garros (inspection aux frontières)

Une répartition équilibrée par tiers entre chacune

des catégories : A 30% ; B 37% ; C 34%.

Prédominance des personnels techniques :

61% de l'effectif total de la DAF.

Les hommes sont majoritaires

(61%). Surtout chez les personnels techniques (80%) et chez les personnels de catégorie A (81%).

On constate cependant une amélioration de la situation par rapport à 2007, principalement chez les cadres (63% d'hommes dans la communauté de travail dont 89% en catégorie A)

Les femmes sont majoritaires dans le personnel administratif (69%) et dans le personnel de catégorie C : (59%).

L'ingénierie publique hors du champ concurrentiel

Depuis mi-2008, et dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), de nouvelles orientations fixent comme objectif aux services de l'Etat l'arrêt des missions entrant dans le champ concurrentiel pour se recentrer sur des missions d'appui technique internes à l'Etat ou portant sur les thématiques issues du Grenelle de l'Environnement.

Les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont une longue tradition d'appui technique, financier et réglementaire auprès des collectivités publiques pour la concrétisation de nombreux projets d'infrastructures et d'équipements. Depuis plusieurs années, le thème technique principal porté par les agents de la DAF de La Réunion est celui de l'eau. Tous les usages de l'eau sont suivis par les équipes d'ingénierie de la DAF : l'eau potable, l'eau pour l'irrigation avec les grands projets du transfert des eaux et d'irrigation du littoral ouest, les ouvrages de collecte et de traitement des effluents domestiques. Il est aujourd'hui demandé de ne plus exercer de missions dans le domaine concurrentiel à partir de 2011. Aucune nouvelle affaire ne sera donc contractualisée mais tous les engagements sur les opérations en cours seront tenus.



2008, première année de mise en œuvre du projet stratégique

Le projet stratégique pluriannuel de la DAF est entré en phase de mise en œuvre en 2008. Sa réalisation est portée par des pilotes d'action mais aussi par toute la communauté de travail puisque la transversalité en est le dénominateur commun.

Le projet stratégique a été rédigé en 2007 en association avec les membres du pôle «Economie agricole et monde rural». Il définit une stratégie de l'Etat en réponse aux spécificités de l'agriculture réunionnaise autour de cinq orientations stratégiques :

- accompagner la réponse des filières agricole et forestière aux défis économiques de La Réunion ;
- promouvoir une gestion durable des territoires et des ressources naturelles ;
- assurer le consommateur de la mise en œuvre généralisée de bonnes pratiques agricoles, alimentaires et environnementales ;
- promouvoir les acteurs et les savoir-faire de La Réunion liés au monde rural ;
- moderniser la DAF au profit de la communauté de travail et de l'efficacité du service rendu.

Ces orientations stratégiques se déclinent en 13 objectifs prioritaires, puis en quelque 40 actions. Un pilote a été désigné pour mettre en œuvre chacune des actions. Il est, le cas échéant, assisté d'un co-pilote et d'un groupe de travail.

Les trois quarts des actions engagées

Le bilan de la première année a été effectué dans le cadre du comité de pilotage du 27 novembre 2008. Les résultats montrent que les pilotes ont su mobiliser la communauté de travail et leurs partenaires. Le comité de pilotage du projet stratégique a également validé les orientations à donner pour l'année 2009.

Action	Libellé
1.1.1	Structurer les filières de diversification, notamment les fruits et légumes et le bois.
1.1.2	Consolider et pérenniser les filières déjà structurées.
1.1.3	Améliorer la compétitivité des industries de transformation.
1.2.1	Assurer une consommation optimale des crédits grâce à un suivi global des aides.
1.2.2	Généraliser la logique du dossier unique pour simplifier la relation avec les bénéficiaires.
1.2.3	Organiser une programmation globale des contrôles sur place.
2.1.1	Porter la connaissance des espaces agricoles et ruraux dans le cadre du SAR 2.
2.1.2	Elaborer avec le Département un document de stratégie foncière partagée.
2.1.3	Adapter et faire respecter le schéma directeur départemental des structures agricoles.
2.2.1	Faire assurer l'assainissement des eaux usées urbaines.
2.2.2	Assurer l'adéquation ressources/besoins en matière d'eau brute.
2.2.3	Engager les filières agricoles dans le traitement et la valorisation des effluents.
2.2.4	Faire connaître le service de police de l'eau et organiser son activité.
2.3.1	Contribuer à la charte pour la valorisation des Hauts de La Réunion.
2.3.2	Fixer les nouveaux cadres d'une politique de partenariat des Hauts.
3.1.1	Diminuer le taux de non-conformité des exploitations au titre de l'éco-conditionnalité.
3.1.2	Contribuer à la mise en place de bonnes pratiques agricoles et environnementales.
3.1.3	Réussir la mise en œuvre du Projet Global d'Exploitation.
3.1.4	Encourager les démarches qualité.
3.1.5	Pérenniser les filières de traitement des déchets agricoles non organiques.
3.2.1	Conforter le rôle de la MISSA comme garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation.
3.2.2	Gérer les risques liés aux produits phytosanitaires.
3.2.3	Concevoir un plan de sécurisation de l'approvisionnement alimentaire.
3.2.4	Préserver les filières agricoles et les milieux naturels contre les organismes nuisibles.
4.1.1	Créer une disponibilité de coopération régionale.
4.1.2	Contribuer à l'émergence de réseaux régionaux.
4.2.1	Mettre en place un groupe de réflexion prospective au sein de la DAF.
4.2.2	Accompagner le Pôle de compétitivité QUALITROPIC.
4.2.3	Contribuer à l'identification d'objets de recherche agronomique pertinents.
4.3.1	Valoriser et développer la contribution de l'enseignement agricole.
4.3.2	Développer l'emploi salarié en agriculture.
5.1.1	Faire aboutir les projets immobiliers à Saint Pierre et à Saint Denis.
5.1.2	Valoriser le Parc de la Providence.
5.1.3	Améliorer l'accueil et le parcours de l'utilisateur des services de la DAF.
5.1.4	Agir pour un fonctionnement éco-responsable.
5.2.1	Mettre en place un organigramme fonctionnel.
5.2.2	Proposer un « Guide des bonnes pratiques du service ».*
5.2.3	Préciser le positionnement et le rôle de l'encadrement intermédiaire.*
5.2.4	Mettre en place un contrôle de gestion et rendre compte.
5.2.5	Normaliser l'accès à l'information.
5.3.1	Mettre en place une interface unique à entrée usager et territoire .
5.3.2	Mettre en place un Intranet de deuxième génération.
5.3.3	Créer un site Internet d'informations et de téléprocédures.

(*) actions en attente des résultats de l'audit de fonctionnement de la DAF

Indicateur	Valeur de référence	2008	cible
Taux de production organisée/ totale fruits et légumes	14,30%	14,40%	30%
Production de canne à sucre en million de tonnes	1,861 MT	1,813 MT	2MT
Montant cumulé des investissements FEADER sur 7 ans	90 M€ ⁽¹⁾	39,4 M€	100 M€
Dégagements d'office et annulation d'AE	0	0	0
Taux de dispositifs couverts par une procédure et une fiche simplifiée	0	50%	50%
Rédaction de plans de contrôle pour chacun des programmes d'aide	0	5	5
Superficie agricole prévue au SAR2 (superficie totale des exploitations)	55 000 ha	0	60000 ha
SAU des exploitations	44 600	44 033	50 000
Évolution du pourcentage d'absence d'autorisation d'exploiter parmi les exploitants indemnisés suite à un épisode cyclonique	46%	46%	0%
Nombre de stations d'épuration mises aux normes	3	3	17
Nombre de documents stratégiques à intégrer au règlement du SAGE	0	0	4
Taux des plans d'épandage d'effluents d'élevages aboutis	48%	49%	90%
Diffusion de la plaquette service public de l'eau en 2009	0	0	1
% du territoire des communes engagées dans l'aire d'adhésion du Parc national	0	0%	100%
Montant total des soutiens publics 2007-2013 mobilisés via LEADER	0	0	27 M€
Taux de non-conformité des exploitations contrôlées BCAE/MAE	90%	51%	20%
Surface contractualisée en MAE	2800	6 563	4200
Nombre de PGE approuvés	0	0	2000
Nombre d'exploitations engagées dans un signe de qualité et ou en agriculture raisonnée	42	127	269
Mise en place d'un système de collecte des EVPP en 2009	0	1	1
Taux des pathologies éradiquées sur pathologies recensées	100%	100%	100%
Taux de non-conformité des contrôles phytos agriculteurs	91%	76%	50%
Approbation préfectorale du plan d'approvisionnement	0	0	1
Taux d'inspection physique aux postes frontières	100%	100%	100%
Journées agents du pôle consacrées à la coopération	-	-	-
Journées agents du pôle consacrées à la coopération	-	-	-
Nombre de réunions du groupe	0	8	4
Nombre de projets labellisés par le pôle de compétitivité	4	9	10
Nombre de publications CIRAD de portée internationale (cumul sur 6 ans)	234	55	412
Différentiel du taux de réussite aux examens entre les résultats nationaux et les résultats de La Réunion	-3,50%	-2,50%	-1,80%
Effectif des salariés agricoles déclarés	1440	1522	2000
Nombre de bâtiments rénovés	0	0	4
Rédaction de plans de gestion du parc	0	1	4
Taux de satisfaction recueilli par sondage auprès des usagers	0	-	80%
Consommation annuelle d'électricité DAF/DSV	254 500 kw	244 571 kw	230 000 kw
Existence d'un organigramme fonctionnel à jour	0	0	1
Production d'un rapport annuel d'activité	0	1	1
Rédaction d'un document méthodologique commun à tous les services	0	0	1
Réalisation de l'interface unique	0	1	1
Moyenne semestrielle des connections mensuelles totales	3501	3660	3600
Création du site internet	0	0	1

L'audit interne présenté en assemblée générale



L'assemblée générale des personnels de la DAF s'est tenue le 25 novembre 2008 au Golf du Bassin Bleu à Saint-Gilles les Hauts. Le moment fort en a été la présentation de la démarche d'audit interne réalisé en relation avec le projet stratégique.

L'assemblée générale a permis au bureau d'étude chargé de cette mission de présenter sa démarche et ses préconisations devant l'ensemble de la communauté de travail. A l'issue de cette présentation, un large débat s'est engagé, soulignant tout l'intérêt de la démarche et la pertinence des propositions formulées pour faire évoluer la DAF. La qualité des interventions et le sentiment d'une volonté commune de progresser ensemble ont marqué ces échanges. En conclusion, il a

été décidé d'engager sans délai un certain nombre d'actions :

- renforcer la fonction Ressources Humaines ;
- élaborer des règles de vie commune ;
- réaliser un organigramme fonctionnel et améliorer les fiches de poste ;
- renforcer la dimension managériale par une meilleure délégation des responsabilités.

Evaluer pour proposer

Etape essentielle dans la vie d'une structure, l'élaboration d'un projet d'orientation stratégique a besoin de s'appuyer sur une analyse fine et partagée de l'existant, tant dans sa dimension interne qu'externe. C'est pour mieux asseoir cette réflexion sur l'organisation et le management de la DAF qu'un diagnostic de fonctionnement a été engagé en 2008.

Ce travail, conduit par le Cabinet O2P Ingénierie, a pour objectif d'améliorer les performances globales des services et de renforcer la mobilisation de la communauté de travail autour des enjeux stratégiques pour la DAF.

Plusieurs pistes de progrès ont été identifiées : le renforcement du lien interne, la rationalisation des moyens de gestion des ressources humaines, la clarification des fonctions, des missions et des circuits hiérarchiques, une communication favorisant la diffusion et l'appropriation de l'information, ainsi que le désamorçage de certaines tensions sur la gestion des carrières.

L'ASMA et ses actions

À l'actif de l'association des œuvres sociales de la DAF, on souligne, comme toujours, la belle réussite de l'arbre de Noël.

L'ASMA est une association ayant pour but d'organiser et de développer des activités dans le domaine social, culturel, sportif et de loisirs au bénéfice des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en activité ou en retraite ainsi que de leurs familles à La Réunion. Elle regroupe les personnels de la DAF mais aussi ceux de l'enseignement agricole, du CNASEA et de la direction des services vétérinaires (DSV). Elle est présidée par Joël GRONDIN, agent de la DAF.

Très suivie dans ses initiatives, l'ASMA a réuni pas moins de 286 enfants et 350 agents lors de la journée festive de l'arbre de Noël 2008, un rassemblement très agréable à l'Étang-Salé. Petit déjeuner, animations pour les enfants, parcours de santé, randonnées pédestres ou en vélo pour les adultes, repas, spectacle de magie... Rien n'a manqué à cette journée clôturée par un goûter servi par le Père Noël en personne.



La mutation informatique

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a entrepris la migration de la suite bureautique Microsoft Office 2000 vers la suite bureautique Open Office. Ce changement a nécessité une importante opération de formation.

Par le choix d'Open Office, logiciel « libre », le ministère effectue une économie importante tout en gardant la maîtrise de l'évolution de son système d'information. Ce processus s'inscrit également dans une dynamique interministérielle qui impose une compatibilité des formats de fichiers que seul Open Office peut garantir. Les instructeurs internes de la DAF/DSV ont été initiés à Open Office au cours du mois d'avril 2008.

Cette formation était tournée vers la maîtrise des outils informatiques, mais aussi sur la pédagogie du changement. Ensuite, des formations adaptées aux spécificités locales (gestion des modèles de documents, etc.) ont été dispensées à tous les agents DAF et DSV.

Le site internet

<http://www.daf974.agriculture.gouv.fr/>



La DAF Réunion a engagé en 2008 la construction d'un site internet mis en ligne début 2009. Outil de modernisation, ce site internet constitue un pas important pour permettre à la DAF de communiquer sur ses missions et sur l'actualité agricole. Il offre également un service de téléprocédures aux exploitants avec des formulaires administratifs à télécharger ou à remplir directement. Cette mise en ligne rapide des informations détenues par la DAF était demandée par la Préfecture, par les partenaires institutionnels du service et aussi par les usagers.

Agir pour un fonctionnement éco-responsable

La problématique de l'éco-responsabilité initialement inscrite dans la stratégie nationale du développement durable, a été largement renforcée dans le cadre du Grenelle de l'environnement. A la demande du Préfet, la DAF et la DSV ont lancé, à la mi-décembre 2007, une démarche commune d'éco-responsabilité.

En 2008, un schéma directeur 2008-2012 accompagné d'un plan d'actions a été rédigé dans le cadre de groupes de travail grâce à la mobilisation de quelque 20 agents de la DAF et de la DSV. Il définit 5 objectifs :

- diminuer la production de déchets et organiser le tri sélectif ;
- diminuer et optimiser les déplacements automobiles ;
- réduire la consommation d'eau potable ;
- réduire la consommation d'électricité et en produire ;
- favoriser l'achat public éco-responsable.

Les actions conduites

Le bilan 2008 porte sur un peu plus de six mois (2009 sera la première mise en œuvre en année pleine).

- La consommation d'électricité a diminué de presque 4% par rapport à 2007.
- 100% du papier utilisé est maintenant recyclé (80 % des déchets de bureau sont des papiers). Une baisse de la consommation de papier est également constatée : moins 5,75 % par rapport à 2007.

La diminution des déplacements automobiles se poursuit en 2008 : moins 4,7% par rapport à 2007.

Diverses mesures ont été prises visant à développer

les modes de communication alternatifs : visioconférence, vélo à assistance électrique (photo ci-contre).

- La consommation d'eau, stable à Saint-Pierre, a diminué de 10% à Saint-Denis (du fait de la réparation d'une fuite). La surveillance du réseau a permis de baisser la consommation d'eau de 55 % entre 2006 et 2008.
- Une formation à l'achat public éco-responsable organisée par la DIREN a été suivie par un agent du secrétariat général.





Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Boulevard de la Providence

97489 Saint-Denis cedex

Téléphone : 02 62 30 89 89

Télécopie : 02 62 30 89 99

Antenne Sud

2 route Ligne Paradis

97410 Saint-Pierre

Téléphone : 02 62 33 36 00

www.daf974.agriculture.gouv.fr